

9 -13 MAI 1943 LA FAMILLE DANS LA NATION

Conférence donnée à la Quatrième Semaine Sociale de Beyrouth

« LA FAMILLE LIBANAISE »

BEYROUTH 1943

L'ESPRIT, LA CHAIR ET LE SANG

Toute cette semaine durant, nous allons vous parler de la famille, de la famille libanaise avant tout mais, aussi, de la famille en général.

Étudiant l'ensemble des conditions qui la régissent, nous vous entretiendrons de la morale qui la fonde, du pain qui la nourrit, des devoirs qu'elle fait naître et qui la perpétuent, des contraintes qui l'ennoblissent et des joies qui l'éclairent.

Nous verrons la société l'entourer de ses lois, les unes tutélaires, les autres démagogiques et quelque fois mortelles. Ce sera le cas quand le législateur, partant d'une morale facile ou illusoire, prendra la vie pour un lieu de plaisirs et l'amour pour ce qu'il n'est pas, qu'il s'inspirera de l'individualisme et de l'égoïsme seuls. Et nous verrons la religion revendiquer ses droits sur le lien conjugal pour préserver le foyer de la ruine et l'enfant de l'abandon.

Tout cela est pour nous du plus haut intérêt, car, sans la famille, il n'y a pas de nation, il n'y a pas de patrie, et sans des mœurs pures, sans une natalité favorable, il n'y a plus de famille.

Par analogie (et en raison d'une terminologie identique à ce qu'elle est pour la famille selon la nature), nous nous souviendrons un instant, dans ce Liban que tant de forces spirituelles travaillent, d'un enfantement dans l'esprit qui, pour être d'un autre ordre, s'apparente, humainement parlant, à l'adoption, et qui fait aussi par les moyens d'élection du cœur et de l'intelligence, la paternité, la fraternité et la filiation. N'avons-nous pas sous les yeux, et en nombre, des « familles » religieuses, comme on les nomme si justement, suscitées et maintenues par la puissance de la foi, (qui est la charité et qui est amour), et dont les liens passent parfois, en force créatrice et en résistance, ceux même de la chair et du sang !

JUSTIFICATION DU SUJET

Pourquoi ce sujet : la famille et pas un autre ? Il n'y en avait pas de plus actuel, de plus vivant. Le dernier acte de chaque aventure humaine, dans la guerre plus encore que dans la paix, c'est dans une famille qu'il se joue, qu'il se dénoue. Le premier élément civilisateur, qu'il y ait sur cette terre, c'est la famille qui le crée. On ne maîtrise ses instincts qu'en faveur de ceux qu'on chérit ; et l'animal lui-même montre de la grandeur quand il s'agit de ses petits.

Dans le domaine familial, ce que nous voyons ici, au Liban, n'est pas toujours pour nous remplir d'aise. Les traditions sont malmenées. Envers elles ce siècle est dur ; il leur fait violence. Il les abat sans considérer leurs services et leur vertu. Sous prétexte qu'il faut être de son temps, il

nous fait abandonner nos dieux lares, et jusque dans la maison paternelle, il nous fait sacrifier à des mœurs, parfois déraisonnables, qui nous viennent de climats étrangers.

La famille en Scandinavie par exemple, et la famille méditerranéenne, ce n'est pas tout à fait la même chose ; ce qui convient à l'une, ce qui lui plaît en toute justice, peut nuire gravement à l'autre et contribuer peut-être à la désagréger. Mais, où qu'elle soit, pour s'épanouir, la famille comme l'arbre, a besoin de racines profondes. Il lui faut un sol propice. Elle a besoin de grand air et d'espace, de ce qui fait la vitalité et la force. Elle ne saurait s'accommoder longtemps, d'une atmosphère viciée, d'un logement insalubre, de privations ou au contraire de raffinements débilitants, tout comme de la paresse ou de la vie nocturne et de ses jeux.

La famille libanaise est-elle en ce moment dans sa meilleure forme ? Vit-elle dans des conditions nous ne disons pas idéales, mais seulement satisfaisantes ? Peut-on dire qu'à travers je ne sais quelles lumières blafardes, elle n'appelle pas un sursaut, un redressement, une reprise de contact avec le réel, avec la nature ? Nous ne le pensons pas, et chacun admettra, croyons-nous, qu'il y a ici comme ailleurs, quelque chose et peut-être beaucoup à faire. Notre entreprise vient bien à son heure ; surtout parce que la guerre, ce massacre prémédité, cette douleur et cette horreur, assombrissant chaque jour tant de foyers, doit être pour des hommes dignes de ce nom, non point un entraînement à l'oubli, dans la fumée des paradis artificiels, mais un rappel à l'ordre, au devoir et dans certains cas (il faut oser aller jusque-là) à la pudeur.

DEFINITION

Qu'est-ce que la famille ? Cette question, on est tout surpris de se la poser, comme s'il ne s'agissait pas de l'organisation sociale la plus antique qu'il y ait sur cette terre. Pour le mot « famille », comme pour tous les substantifs, ou presque tous, il y a une acception littérale et primitive, puis un sens large, un sens restreint, un sens figuré ou plusieurs. A l'origine, chez les Romains, une famille c'était une réunion de serviteurs ou d'esclaves, dépendant d'un seul maître, d'une seule autorité. Puis le mot s'est appliqué à « toutes les personnes, parentes ou non, maîtres ou serviteurs, vivant sous le même toit ». On dit dans ce sens, qui est peut-être le plus social, le plus humain : « le chef de famille », « le gouvernement de la famille », et cela fait évoquer quelque vaste demeure d'aïeul autoritaire. Mais, plus couramment, on entend par famille : « l'ensemble des personnes d'un même sang », et d'une façon plus précise et plus immédiate : « les personnes de même sang vivant sous le même toit, et plus particulièrement le père, la mère et les enfants ». Cette dernière acception restrictive est celle que viseront plus directement les leçons de cette semaine, mais elle n'exclura pas les autres, réserve faite du sens originel qui n'est plus qu'un souvenir.

LA FAMILLE ANCIENNE

La famille ancienne, quand on la considère, impressionne par son sérieux, sa gravité. Bien avant le sacrement sur lequel le christianisme la fonde, elle a eu pour point de départ des rites solennels. Elle a toujours mêlé des dieux à sa naissance : ancêtres divinisés, dieux du foyer, dieux de la cité ou de l'univers. « La religion, dit Fustel de Coulanges, a été le principe constitutif de la famille...

« Si nous nous transportons par la pensée au milieu de ces anciennes générations d'hommes, nous trouvons dans chaque maison un autel, et autour de cet autel, la famille assemblée»... « Hors de la maison, tout près, dans le champ voisin, il y a un tombeau. C'est la seconde demeure de cette famille. Là repose en commun plusieurs générations d'ancêtres. La mort ne les a pas séparés. Ils restent groupés dans cette seconde existence et continuent à former une famille indissoluble. Entre la partie vivante et la partie morte de la famille, il n'y a que cette distance de quelques pas qui sépare la maison du tombeau»...Et, dit encore Fustel de Coulanges, « ce qui unit les membres de la famille antique », c'est quelque chose de plus fort que la génération ou que l'affection naturelle, « c'est la religion du foyer et des ancêtres. Elle fait que la famille forme un corps dans cette vie et dans l'autre »...Il n'est pas dans mes attributions de vous parler de religion à propos de la famille. Une voix plus autorisée le fera en formulant les conclusions les plus hautes des travaux de la semaine. Mais il m'a paru opportun de rappeler que si nous imputons, par ignorance ou par oubli, à l'antiquité une attitude irrespectueuse ou seulement sceptique à l'égard de la famille, une attitude comparable à celle de beaucoup de nos contemporains, nous commettrions une injustice. Il a fallu les temps modernes et leur cruauté pour substituer, de sang-froid, à la paternité du cœur celle du hasard, et pour présenter comme une sorte de redevance due à l'État, l'enfant que le droit naturel lui-même a toujours désigné à l'homme comme le fruit, non seulement de l'amour, mais du lien le plus sacré. Il nous arrive de lire que dans tel grand pays qui prétendait instaurer un ordre nouveau, la morale officielle, s'il est permis de lui conserver ce nom, estime qu'il est désormais indifférent que l'enfant ait un père connu ou reconnu. Le père improvisé, le passant suffit pourvu qu'il ait le pedigree d'un pur-sang et la taille d'un grenadier. Et la mère elle-même a droit, si elle le veut, à l'anonymat, au masque. L'État, ce Moloch qui se nourrit d'enfants, remplace avantageusement assure-t-on, les parents. Il propose et il glorifie, aux sons d'une marche nuptiale d'un nouveau genre, cet ersatz de paternité qui est la chose la plus inhumaine qui soit. La sagesse a beau enseigner que la famille est la cellule sociale fondamentale, l'origine des cités et des républiques ; l'orgueil d'une race charnelle éblouie par sa vigueur, a tué le sentiment et l'intelligence, et devant cet orgueil la sagesse n'a plus qu'à se voiler la face.

HISTOIRE BREVE DE LA FAMILLE LIBANAISE

La famille libanaise, en tant que famille, doit depuis des temps immémoriaux son salut à la montagne. A l'origine, c'est presque toujours afin d'échapper à la persécution et de pouvoir pratiquer librement sa religion (quelle que fût cette religion), qu'elle a renoncé à la facilité des terres riches pour chercher asile jusque dans des lieux presque inaccessibles.

Les villes du Liban, il y a seulement cent ans, n'étaient que des gros bourgs. Elles ne conservaient de leurs gloires passées que le souvenir ; mais, adossées à la montagne, elles maintenaient, nous le savons, des habitudes familiales dont le charme se retrouve dans le récit des aïeules. La famille libanaise avait généralement la simplicité et quelque chose de la noblesse rude de la famille antique. M. le Président Ammoun vous parlera éloquentement de la famille et du village libanais. C'est dire qu'il vous parlera de ce Liban pittoresque, robuste et profond, qui fut si longtemps une ravissante collection de villages, dont l'un ou l'autre prenait parfois, à bon droit, un air de capitale. La famille libanaise était alors un peu ce qu'elle fut en Occident aux grandes époques féodales, à l'ombre de la demeure seigneuriale ou du monastère.

En gros, nous pouvons nous représenter, ici et là, la famille libanaise pendant des siècles, comme une société beaucoup plus rurale qu'urbaine, agricole surtout, avec des artisans peu nombreux ; une société aux mœurs sévères, aux besoins limités, fortement attachée à la terre et à des traditions immuables, fidèle à sa foi, soumise à la hiérarchie ecclésiastique qui contribuait à assurer sa défense et qui procurait à la communauté le bénéfice de protections puissantes : un moyen-âge religieux, familial, prolongé et rustique. Dans les villes de la côte, la famille, moins libre, souffrait de contraintes sociales diverses et se ressentait physiquement et moralement de ces contraintes : les femmes voilées, les chrétiennes comme les musulmanes ; les enfants du bord de la mer moins solides que les campagnards, que les montagnards, peut-être un peu parce qu'ils étaient coupés de toute vocation, de toute aventure maritime de quelque importance du moins ; les hommes, marchands et autres, engourdis par la routine des travaux sédentaires et comme effrayés par une administration hostile. Les maîtres de l'époque ottomane, surtout depuis le dix-huitième siècle, ne s'inquiétaient guère de marine marchande et de voyages au long cours et les princes libanais avaient déjà bien de la peine à défendre la montagne contre les entreprises du Padishah et de ses vice-rois. Alors les déplacements étaient difficiles et le commerce extérieur n'avait encore que des horizons étroits. Seules les vieilles servantes endormaient les enfants au récit des pérégrinations de Simbad le marin, et réveillant en eux le vieux penchant héréditaire, elles leur faisaient faire de beaux rêves.

AVENEMENT DE L'ECOLE

A ce tournant, il faut au nom de la famille libanaise, retenir comme une date, comme un événement de première grandeur, le moment mémorable qui remonte maintenant à une centaine d'années et qui marque au Liban le premier épanouissement scolaire des Missions. Je dis « premier épanouissement » à bon escient parce que l'origine du mouvement est antérieure, plus lointaine. Il y a là, pour l'historien attentif, les éléments d'un réveil qui ressemble à une résurrection. Je ne vois pas de famille au Liban qui, directement ou indirectement, n'ait assumé des obligations étendues envers les hommes et les femmes admirables, religieux français pour la plupart, auxquels nous devons avec la formation de notre jugement et de notre sensibilité, d'avoir découvert à notre tour le vaste monde ; auxquels nous devons aussi de pouvoir dire maintenant que rien de la science universelle ne saurait nous être étranger.

Sans les Missions, sans leur pédagogie et leur enseignement, la famille libanaise telle qu'elle se présente ici socialement serait incompréhensible. Ce que nous avons dit en passant de la famille spirituelle, explique qu'à côté de la famille selon la chair, la charité, la tendresse et l'amour selon l'esprit, aient pu aller si loin. Une dette de reconnaissance nous incombe, transmise par nos grands-parents et que nous partageons avec eux. Cette dette nous entendons nous en acquitter je pense, nous et les générations libanaises qui montent car le Liban est un pays fidèle et qui se souvient.

LA FAMILLE ET LA NATION

Que l'on parle de nation ou de peuple, l'un et l'autre et l'État avec eux, supposent la famille au départ. Nous verrons ce qu'est actuellement dans la nation libanaise, la famille ; la réalité non le rêve. Cela nous importe pour nous rendre compte, avec autant de netteté qu'il se peut, de quelle

famille, de quelle morale et de quels problèmes familiaux il s'agit ; et aussi, pour savoir quels maux dans ce domaine il faut combattre, quelles vertus il faut entretenir et louer.

Le mot « nation », nous l'avons vu, s'applique à une réunion d'hommes, nous dirons de préférence de familles, ayant pour vivre ensemble, pour obéir aux mêmes amours et aux mêmes lois de fortes raisons spirituelles, sentimentales et matérielles, valables (avec des réserves et des nuances), pour le passé, pour le présent et pour l'avenir. Nous ne nous arrêterons pas ici de façon rigoureuse aux définitions et aux distinctions savantes et nécessaires du Droit public. Nous admettons qu'en fait, nation, peuple, État, sont des termes devenus par l'usage courant si proches parents qu'on les tient quelque fois, à tort d'ailleurs, pour interchangeables. Il n'est rien de tel en effet que d'employer le mot propre, qui veut dire ce qu'on veut quand on dit quelque chose. Remarquons simplement que, comme le mot famille, les mots nation, peuple, État ont chacun des sens différents et variables.

En ce qui nous concerne, nous dirons « la nation » pour dire « les Libanais », et nous dirons « l'État » pour dire de façon discrète l'autorité, le gouvernement, ou mieux les gouvernants, car, longtemps, nous avons ignoré par qui nous étions gouvernés. On vous laisse juges de décider si nous sommes mieux informés et si nous le savons aujourd'hui. Quel que soit le pays dont on parle, on peut dire que la famille y est invariablement la raison de l'État. Ce que l'État est appelé à gouverner, ce sont en définitive des familles, des milliers ou des millions de familles. L'État s'il fait ce qui est à la fois son devoir et son métier, doit donc fortifier la famille, en tant que famille, pour le bien et pour le salut présent et futur de la nation. Il arrive certes, que l'État ignore ou perde de vue sa raison d'être, qu'il ne se considère plus comme un moyen mais comme une fin, qu'il s'enfle avec les personnages qu'il représente jusqu'à prétendre à l'omniscience, jusqu'à considérer le peuple, familles et individus, comme ne vivant que pour son service. Nous connaissons de ces choses des exemples monstrueux. Cette guerre, née de la présomption et de l'orgueil en est l'illustration apocalyptique. Elle amènera sans doute les faux demi-dieux à résipiscence, mais la terre eut été peut-être épargnée si comme le vicaire du Christ, les maîtres éphémères du destin s'étaient souvenus que pour justifier leur puissance ils ne devaient être autre chose que « les serviteurs des serviteurs de Dieu ».

Nous, Libanais, si nous avons connu le risque et la menace des forces et des formules totalitaires, nous avons échappé grâce au Ciel à leur étreinte. Nous n'avons pas vu par exemple l'État s'emparer, ou tenter de s'emparer de l'enfant, de l'âme de l'enfant. Pour n'avoir pas contre l'État des griefs de cette envergure, ou de ce genre, nous devons néanmoins dans l'intérêt de la famille libanaise, en faire valoir d'autres qui, à vrai dire, ne sont pas toujours du même ordre, qui s'apparente à l'un ou à l'autre excès. Notons ici que l'amélioration de la condition familiale peut se concevoir par le dehors et par le dedans. Par le dehors c'est l'État qui est largement en cause et nous nous occupons de lui en ce moment. Tandis que par le dedans, ce sont les pères de famille et les mères dont il faudra discuter et souvent contester la façon de se comporter et la pédagogie, et cela n'entre qu'en partie dans la table des matières de notre entretien de ce soir.

L'État et la cité ont à l'égard de la famille de lourdes responsabilités. Quand l'État prend des allures de mauvais écolier ou de vieux rentier grognon, il y a des chances que la famille n'y trouve pas son compte. C'est que l'État aussi cherche ses aises et ses commodités. Et de même qu'il y a l'État brouillon et agité qui ne sait pas tenir en place, il y a l'État en pantoufles. Nous

avons connu il me semble l'un et l'autre. Du point de vue de la famille, les deux formules sont dangereuses ; l'agitation comme l'inertie. La vérité est dans un juste milieu. C'est bien le cas de parler d'équilibre et de sagesse.

On peut admettre sans témérité qu'en règle générale, au Liban, l'État n'a pas été jusqu'ici le « bon père de famille » du Droit civil, dont on voudrait élargir indéfiniment l'autorité. Considérant que ce sont des familles et non point des enfants trouvés qu'il représente et qu'il gouverne, l'État n'est pas, croyons-nous, à son affaire comme il le devrait, et dans une certaine mesure, pour des raisons connues, c'est compréhensible. Nous avons pu le voir maintes fois imprévoyant parce que sans connaissances et sans traditions suffisantes, désemparé devant les crises et devant la diversité des besoins, recourant hâtivement à l'empirisme le moins expérimenté.

Or rien n'est plus redoutable pour la famille que l'État qui tâtonne. De ses improvisations c'est toujours, en fin de compte, la famille qui fait les frais. Et il n'est pire ennemi du père de famille qu'une administration qui lui impose chaque jour, en formalités inutiles, en sollicitations et en démarches vaines, une perte de temps qui est le chemin du découragement et de la lassitude. Quand l'État multipliant ses lois jusqu'à en faire un fardeau pour le spécialiste lui-même, ne sait plus initier ses agents aux simplifications indispensables, quand ses services n'arrivent plus à se montrer comme il convient, expéditifs et compréhensifs, il devient en vérité sur le plan familial, un danger public. Ces grands mots, il ne faut pas les considérer comme excessifs car, dans cet ordre d'idées, des apparences bénignes peuvent se traduire à la longue par des désordres profonds. La natalité étant dans un pays comme le nôtre une question capitale, il n'y a pas d'état d'esprit plus tragique que celui du père de famille qui, surmené par les exigences et l'application défectueuse des lois, se met à envier les célibataires ; un tel état d'esprit ne vaut rien pour l'avenir de la nation.

L'État va si loin de nos jours dans ses contraintes, il est par nécessité inquisiteur à un degré tel et il assume tant de fonctions qu'il peut entraver sérieusement la vie de la nation et par conséquent des familles, s'il n'est pas supérieurement ou au moins suffisamment outillé. Le pain quotidien n'est-il pas aujourd'hui distribué par l'État ?

Pour que l'ordre règne dans la famille, il faut qu'il règne dans la cité. A tout moment il convient que l'État se souvienne qu'il est fait précisément pour aider à multiplier le nombre des familles et celui des enfants, pour rendre les citoyens aussi heureux, ou le moins malheureux qu'il se peut, compte tenu des circonstances, à charge bien entendu que familles et citoyens fassent de leur côté leur devoir.

Avant de nous demander ce qu'il faut penser du père de famille libanais d'aujourd'hui, considéré par rapport à la nation et à l'État, voyons un peu comment se présente ici la famille.

LES VISAGES DIVERS DE LA FAMILLE LIBANAISE

A peine a-t-on parlé de la famille au Liban qu'on éprouve le besoin de préciser de quelle famille il s'agit. Évidemment il y a partout le père, la mère et les enfants, avec les besoins élémentaires que l'association familiale même la plus primitive comporte. Mais tout de suite après, c'est la

vieille question des statuts personnels, de la diversité des morales officielles et des mœurs familiales qui se pose. Ainsi que nous l'avons, pour la clarté du récit comme disent les conteurs, rappelé en maintes circonstances, on trouve au Liban en ce vingtième siècle, vivant parfois, même dans les villes et dans le centre des villes l'une près de l'autre, et s'accommodant, mon Dieu du voisinage, la famille biblique et la famille ultra-moderne, avec entre ces deux extrêmes les types familiaux les plus divers.

Il y a les familles où la polygamie est permise, celle où la répudiation possible (ou encore le divorce) peut isoler les enfants ; celle où la différence de traitement entre filles et garçons rappelle des âges révolus ; celle où la condition de la femme est telle que la dignité de l'épouse et de la mère s'en trouve atteinte. (Je pense à ces femmes vêtues de loques multicolores et les pieds nus qu'on pouvait voir récemment encore, dans les rues de Beyrouth, aidant de leurs mains crasseuses les charretiers de la voierie, à remplir ou à vider les boîtes à ordures) ; il y a les compartiments plus ou moins rigidement cloisonnés de milieux sociaux interdits l'un à l'autre et, sur le plan familial, mille cités interdites au milieu de la cité. Il y a la famille aux traditions anciennes, noueuse comme le figuier et la vigne et celle qui n'a pas fini d'avoir la nostalgie de terres et de visages étrangers. On pourrait faire bien d'autres observations. Nous nous limiterons à celles-là pour retenir simplement comme types moyens et suffisamment caractéristiques de la famille libanaise ceux, urbains et ruraux, qui nous sont le plus familiers et que nous trouvons soit à Beyrouth, dans les milieux bourgeois et petits bourgeois, soit à partir de la banlieue Nord de la ville par exemple, mettons jusqu'à Batroun avec quelques crochets dans la montagne, soit autant vers le sud. Ces familles-là, comment se comportent-elles par rapport à la nation et à l'État ?

DEVOIRS CIVIQUES ET NATIONAUX DE LA FAMILLE

Nous devons reconnaître qu'avec des dispositions touchantes à s'entraider et une grande générosité naturelle qui a fondé à bon droit la réputation d'hospitalité de la famille libanaise, nous ne brillons pas au point de vue national par l'esprit de solidarité et par les vertus civiques. Déjà à l'intérieur des communautés et des rites, les familles se replient sur elles-mêmes, donnant trop souvent, le pas à l'étiquette liturgique, sur la nationalité. On fera mieux son devoir avec un coreligionnaire qu'avec un simple concitoyen. On est de son rite avant d'être de son pays. Dans cet ordre d'idées, la responsabilité des parents, du père surtout est grande. Si les pères de famille libanaise ne veulent pas comprendre et se souvenir que la famille qui est « la base des sociétés humaines » est, « l'association fondamentale dont la réunion forme les collectivités plus vastes, villages, cités, peuples, nations » (Sausser Hall), si les pères de famille ne veulent pas se souvenir de cela, il y a peu d'espoir de maintenir à la longue, la cité et la nation avec elle.

Nous avons essayé de définir les devoirs de l'Etat envers la famille. Voici qu'il nous faut définir ceux de la famille envers l'Etat, envers la Nation.

Les parents ont le premier devoir de donner dans l'union légitime, qui est le mariage, des enfants à leur pays s'ils ne veulent pas que des étrangers en deviennent les maîtres. On ne défend pas indéfiniment un pays qui s'anémie, par des transfusions de sang. Ensuite, il faut que l'enfant croisse dans une atmosphère physique et morale, pure, respirable au moins, que l'âme, l'intelligence et le corps, en harmonie, obtiennent leurs droits pour que la nation progresse ou tout au moins ne décline pas ; puis, à mesure que l'enfant grandit, que les disciplines, l'exemple,

paternels et maternels, soient pour lui le premier enseignement, le plus fort, le plus pénétrant. Si l'enfant n'est pas préparé à l'endurance et au courage devant l'épreuve et devant la douleur, s'il n'est pas rendu apte à lutter pour la vie et pour le droit, quelle que soit la forme qu'ils revêtent, son avenir est compromis et dans la même mesure, l'indépendance, le bien-être et la sécurité de la cité. Ces remarques cursives feront naturellement l'objet d'amples développements au cours des différentes leçons de la semaine. Elles contribuent simplement à poser les questions capitales de la natalité, des ressources familiales, de la formation familiale, en même temps qu'elles invitent à définir la position de la famille, parents et enfants, devant la loi humaine et devant la religion qui, depuis la loi naturelle (que notre conscience enregistre) et depuis le décalogue (qui est la première expression formelle de la loi divine), est le fondement véritable de la famille et de la cité.

En ce moment, ces vastes problèmes se présentent à nous dans le cadre des devoirs civiques des parents, du père de famille surtout. Si, au lieu de dire le père de famille, nous disions « l'individu », « l'homme », « le citoyen », voyez comme tout deviendrait vague, Avec l'individu, l'homme, même le citoyen, si solennels que soient ces vocables, c'est tout de suite la solitude, la flamme qui disparaît, le foyer qui s'éteint.

La famille en effet a quelque chose d'indivisible, elle est un édifice compact ; on ne peut pas en dissocier les membres sans aller contre la nature ; de toutes les républiques elle est la première, une république autoritaire, forte du dévouement réciproque de ses membres, forte de leur amour. Débitier la famille par unités, c'est lui faire violence. « Vae Soli ! » « Malheur à l'homme seul ! » a dit l'Ecclésiaste ; « si quelqu'un maîtrise celui qui est seul, les deux pourront résister, et le fil triplé ne rompt pas facilement ». Que la famille naisse de la chair ou de l'esprit, la sagesse éternelle demeure.

De plus, le père de famille, les membres de la famille devront se souvenir que leur famille à eux, ce n'est pas tout, que les autres familles, les familles des autres, appellent aussi à travers la fraternité et les nécessités nationales, l'affection, la collaboration, le secours, A partir de là seulement les notions de peuple, de nation, de patrie s'éclairent. Il n'y a pas que notre famille à nous, que nos enfants à nous, il y a toutes les familles, les nombreuses, les innombrables familles liées, engagées, unies par les mêmes amours, par les mêmes douleurs, dans le même destin. Il y a les parents qui ont moins de possibilités et plus de besoins, les familles amputées de leur soutien, brisées, les mères dont les petits demandent et du soleil et qui n'en ont pas, il y a les infirmités physiques, les misères morales et l'immense appel à l'entre aide qui est affaire familiale avant tout. Il y a disons-nous, cette solidarité qui en définitive, est humaine et sociale, sans doute, mais qui est civique et nationale aussi, et qui va d'une famille à l'autre, d'un groupe d'êtres sensibles à un autre groupe d'êtres sensibles, vibrant à l'unisson, heureux et malheureux ensemble, et davantage encore quand le peuple tout entier est heureux ou malheureux.

LES FAMILLES NOMBREUSES DANS LA CITÉ

« Un peuple de fils uniques ne saurait être qu'un peuple médiocre » (L. Romier). Cette observation tranchante d'un historien de la société et des mœurs contemporaines, mérite d'être méditée. C'est l'aspect national de la natalité qu'elle met en relief. C'est pourquoi nous en dirons un mot ce soir en attendant que mon ami le Dr Robert Abdo vous en parle longuement, un

médecin averti, préoccupé en même temps de morale, d'hygiène privée et de santé publique. Nous sommes d'ailleurs devant quelque chose de si évident qu'on pourrait se passer d'apporter une démonstration. A mesure que le nombre des enfants augmente, les chances de voir naître des vocations et des talents se multiplient ; dans la même mesure l'éducation devient virile parce que moins embarrassée de ménagements et de petits soins ; le garçon prépare l'homme, le père de famille digne de ce nom, et la fille, sans perdre pour cela sa douceur et sa grâce, prépare l'épouse et la mère en se faisant robuste et vaillante pour les tâches maternelles. Mais, si clair que cela soit, on a presque toujours l'impression que les parents n'accueillent volontiers un tel discours qu'à l'usage des autres. Et on se dit qu'il est décevant de philosopher, s'il faut assister en philosophant au dépeuplement, au moins virtuel, de la cité. Le talent pour ne point parler du génie, les dons naturels qui font la personnalité des peuples, suppose le nombre, car la nature est avare de tels dons. La défense de la nation suppose également le nombre. Ce qui n'exclut certes pas la qualité. Les familles en réduisant le nombre de leurs rejetons conduisent rapidement les cités à leur déchéance. Il faut donc aller plus loin et dire que le devoir civique, le devoir social à l'intérieur de la nation comme devant Dieu, ne consiste pas seulement à avoir soi-même une famille nombreuse ; il consiste aussi à encourager les autres, en faisant appel à leur conscience morale et civique et en facilitant par tous les moyens raisonnables leur existence matérielle.

Dans l'intérêt de la nation, il faut par exemple que les filles et les jeunes hommes en service dans nos maisons se marient, et qu'ils se marient jeunes. Au lieu de tenter, pour notre commodité, de les retenir égoïstement au moyen d'entraves et de séductions variées, il faut que nous les engageons à se marier, que nous encourageons leur mariage, que nous promettons même si nous le pouvons quelque largesse pour les enfants qui viendront. Que l'État ait une politique de la famille à concevoir, à réaliser, une politique morale, fiscale, une politique de l'assistance, cela est, pensons-nous, devenu éclatant. Mais il n'y a pas d'illusions à se faire. L'État, tel que nous l'avons en face de nous, tenant compte de ses moyens et des difficultés auxquelles il se heurte, l'État à lui seul perdrait la partie. Si, paresseusement, il prenait encore la peine d'honorer et de décorer les mères de huit, neuf et dix enfants ce serait quelque chose. Mais il n'en est rien. Un appel à toutes les forces morales libanaises, une action cohérente s'impose désormais. « Un peuple de fils uniques ne saurait être qu'un peuple médiocre », à supposer qu'il survive aux risques qu'il courrait. Mais, direz-vous, si nous faisons de nombreux enfants ne contraindrons-nous pas d'autres Libanais à émigrer pour leur faire place ? ... Alors qu'aurons-nous fait ? Déjà la famille libanaise est à l'étroit. Nous nous entassons sur ce territoire si petit, où cependant tant de gens sont toujours prêts à lever l'ancre. Plus nombreux, comment vivrions-nous ? Attention ! Avec bien d'autres ressources accessibles au travail de l'homme, il y a encore la terre, la terre nourricière, et, tout près de nous, par-dessus le mur mitoyen qu'est notre frontière du Sud, il y a une grande leçon, un exemple retentissant à recueillir, à méditer.

LA FAMILLE ET LA TERRE - LA FAMILLE ET L'EDUCATION - LES METHODES DU SIONISME

Du moraliste que j'ai déjà cité, voici encore quelques remarques excellentes. « La loi de peuplement est vieille comme le monde. La population d'un pays augmente en raison directe des moyens de subsister et en raison inverse des exigences et de la paresse de l'habitant ... ».

« Les nations nombreuses sont celles ou bien qui surent garder leur discipline dans la richesse, ou bien qui vivent de peu sur un sol aimable et sous un ciel clément ».

Paresse, mollesse, abandon des disciplines, exigences de toute nature, sybaritisme plus ou moins poussé d'une part, et d'autre part « multiplication des emplois publics, enseignement abstrait, littéraire et négatif », parasitisme à l'égard de la cité, diminuant les occasions de travail et partageant les moyens d'existence, voilà les premiers ennemis de la famille nombreuses. Ce sont là les fruits vénénéux des époques décadentes et c'est dans les villes qu'on les rencontre surtout. « Au village et non à la ville se trouvent les sources profondes de la nation ». Pourquoi au village ? parce qu'en nommant le village, c'est déjà la terre qu'on nomme ; c'est alors le contact immédiat avec la glèbe, l'effort physique qui vivifie et la simplicité conquérante de la nature.

A côté de nous, en Palestine, l'organisation sioniste est en train de tirer de la terre un parti qui va loin au-delà de nos maigres entreprises. Beaucoup plus d'hommes qu'ici, beaucoup plus de familles, arrivent à vivre convenablement sur des espaces plus étroits. Des méthodes efficaces, une volonté tenace transforment favorablement des terres ingrates, et des formules financières savantes conduisent à des résultats tout à fait impressionnants. Il serait évidemment excessif d'espérer un jour de l'émigration libanaise un effort de la qualité de celui que fait en faveur de la Palestine le Judaïsme universel : quinze ou seize millions de Juifs, citoyens de tous les pays du monde, se penchent chaque jour avec un intérêt passionné sur une des plus considérables des aventures historiques d'Israël ; mais, il faut signaler pour l'exemple et pour que nous sachions nous-mêmes où nous allons, que ce sont des organisations juives, alimentées par des contributions volontaires, « qui achètent la terre et qui la cèdent aux colons moyennant un bail perpétuel ». Les mêmes organisations financent puissamment la colonisation agricole, le développement industriel, l'entretien des écoles. Tout cela, il est bon que personne ne l'ignore au Liban, et qu'on y réfléchisse constamment en vue de la sauvegarde présente et future de la famille libanaise. S'il n'est pas dans nos possibilités de faire au Liban un effort de même ordre de grandeur, nous avons le devoir de faire un effort de même nature. Nous sommes à temps pour considérer que la possession de la terre est à la base de tout l'édifice national et familial. L'exemple qui nous vient d'à côté, et qui s'inspire en toute chose d'une technique sociale développée et de connaissances profondes, nous serions inexcusables si nous n'en faisons pas notre profit. Ce que nous savons de la famille juive en Palestine est une invitation quotidienne à l'action et à la persévérance. Dans notre pays comme à ses frontières, il y a encore, avec un peu d'organisation, place pour beaucoup d'agriculteurs. Quant à notre bonne voisine la Syrie, elle dispose d'immenses espaces et nous ne pensons pas un instant qu'à des hommes d'État syriens avertis, et il n'en manque pas, la collaboration libanaise en cette matière puisse répugner.

REPARTITION TERRITORIALE DE LA POPULATION

A peu près la moitié de la population du Liban, disons plutôt des familles libanaises, se trouve à Beyrouth et dans le district du Mont-Liban alors que ce district et Beyrouth ensemble représentent environ le quart du territoire. Retenons cela : une moitié de la population est concentrée sur le quart seulement du territoire. Notre province la plus vaste et la moins peuplée est la Békaa : à peu près deux cinquièmes du territoire, 150.000 habitants, le septième seulement de la population. Pour le prétendu grenier de Rome, ce n'est vraiment pas beaucoup et l'on ne peut pas ne pas s'en étonner. Comment ! il y a là sur un plateau magnifique, célèbre

depuis des millénaires pour sa fécondité, tous les avantages, tous les agréments de la nature, et ces terres fertiles ont une population si rare, si clairsemée ! Cela serait paradoxal sans quelques raisons historiques aujourd'hui à peu près disparues : l'insécurité, les procédés et les vexations de l'administration et du fisc ottoman, l'insuffisance des routes et des moyens de transport pour ne parler que de celles-là. Mais, actuellement, quelle excuse aurions-nous à envoyer nos jeunes gens au bout du monde alors qu'il suffirait de regarder à deux pas d'ici pour proposer à leur activité, l'occupation la plus honorable, la mieux assise dans les jours difficiles ? Assurément ils n'iront pas là tout seuls. Il y faudra une préparation intense et minutieuse qui incombe naturellement à l'État, mais aussi dans une large mesure à l'initiative privée, à des dévouements personnels et familiaux. Il n'y a que la foi qui opère et qui sauve. Il faut croire pour agir et pour agir librement alors qu'on pourrait s'abstenir, ne rien faire. Ce sont rarement les besognes rétribuées qui font la grandeur des nations. L'effort volontaire que nous voyons en Palestine et qui a pour but le peuplement, ne procède pas de l'esprit de lucre. Il obéit à une foi. Il est d'autant plus dynamique et passionné. Il se renouvelle dans une exaltation qui se propage sans bruit comme circule le sang dans notre corps, et il est entretenu comme le feu sacré. On ne fait rien de considérable dans l'existence sans cette flamme-là.

Chez nous donc, par exemple, tant de biens fonciers qui sont aujourd'hui de main morte pourraient être remplacés, avantageusement pour tout le monde, de l'autre côté de la montagne ; et si on le voulait, tant de beaux villages naîtraient à nos confins, comme ils naissent en Palestine. Toutes ces terres, si anciennes et vénérables, si souvent foulées par la conquête et cependant à peu près vierges encore, attendent patiemment d'être remuées ; elles attendent les quelques machines puissantes (il n'en faut pas énormément), qui remplaceront d'antiques attelages, et des procédés de culture qui auraient pour fruit immédiat des épis prodigieux. C'est bien cela que la famille libanaise désire et espère. La famille de la tradition et du passé. Celle de l'avenir aussi, si nous faisons en sorte qu'elle se livre moins aux vents de l'aventure. Ce que nous disons de la Békaa vaut naturellement, dans une mesure plus ou moins grande, pour le Nord et pour le Sud libanais.

Il y a une quarantaine d'années, Young, l'érudit compilateur du Corps du Droit Ottoman, donnait de la population du Liban d'alors, deux estimations, l'une de 300.000, l'autre de 400.000 habitants.

En ne retenant que le chiffre le plus bas et qui paraît l'être trop, on constate que pour le même territoire, la population a peu augmenté lors. Si c'est l'autre chiffre qu'on retient, la déception devient grande. Le fait s'explique, il est vrai, par les malheurs de l'autre guerre, par les départs massifs au début du siècle pour les pays d'outre-mer et d'outre-océan mais, quelle qu'en soit la cause, il convient de remédier à cette situation avec une vigilance de chaque instant, les yeux fixés sur la Palestine.

LES EMIGRES ET LEURS FAMILLES

Pour ce qui est des familles d'émigrés, (il y a des familles qui ont émigré tout entières), il faut que la voix du Liban arrive davantage jusqu'à elles, sans défaillance, avec d'autres appels, avec l'évocation de mille souvenirs, avec les vieux chants de la montagne et de la plaine, ces

harmonies du terroir si poignantes et si humaines, si différentes des odieuses cacophonies dites « orientales », qui nous ramènent en ce moment aux âges barbares.

Donc, en ce qui concerne les émigrés (trois ou quatre générations déjà), il n'y a plus de temps à perdre si nous voulons qu'ils ne s'éloignent pas de nous autant que les descendants des colons phéniciens de jadis. Ces émigrés, dans les Amériques surtout, nous avons encore une chance de ne pas disparaître de leur horizon, de les prendre aux entrailles, d'obtenir qu'ils n'oublient pas la terre ancestrale, le champ paternel, la maison abandonnée. Cela suppose aussi une ou plusieurs expéditions vers eux, aussitôt qu'elles seront possibles, peut-être une expédition de poètes populaires autant qu'autre chose, avec, dans le sillage immédiat des trouvères, quelques techniciens du souvenir (pour ne pas dire de la propagande), qui ne soient pas des pessimistes et des pédants.

VUE D'ENSEMBLE ET CONCLUSION

Au point où nous nous trouvons, nous pouvons nous faire, je pense, de la famille libanaise dans la nation, une idée assez précise. Sauf exception, (il existe d'ailleurs beaucoup d'exceptions, des exceptions parfois massives et cela est naturel dans un pays comme le Liban qui recrute trop souvent des Libanais comme il peut) sauf exceptions disons-nous, simplicité et complexité, sont deux termes qui s'appliquent à elle, sans se détruire l'un l'autre. En général la famille ici est saine quant aux principes, mais que sont les principes s'ils ne gouvernent pas les actes de l'existence ? Malheureusement, la famille libanaise n'est pas encore l'école des hommes de caractère et on doit se montrer sévère pour l'indifférence qu'elle entretient à l'égard des problèmes essentiels de la vie nationale. On y voit d'excellentes intentions et de mauvaises habitudes, du sentiment à en revendre et de peu de civisme, du dévouement certes mais de solidarité, point. On y est généreux jusqu'à l'ostentation quand il s'agit d'hospitalité (et de parade), mais moins accessible quand c'est l'intérêt général qui nous sollicite. Depuis trop longtemps, réserve faite de certaines régions, les parents n'ont pas su ou pu s'aguerrir suffisamment pour transmettre aux enfants quelques disciplines salutaires et quelques vertus fondamentales.

Je ne sais si le portrait promet d'être ressemblant ; ce n'est encore qu'une ébauche avec peu de lumière et beaucoup d'ombre. Il faudra toute la semaine pour lui donner, grâce à la science et au talent des conférenciers qui me succéderont, le relief nécessaire et la forme définitive. Ce qui est certain, c'est que l'éducation « nationale » au sens propre du mot, c'est que l'éducation familiale ainsi entendue est insuffisante chez nous ; elle est encore à faire. (Nous parlons d'éducation et non point d'instruction). Et si nous en sommes là, c'est qu'une conception claire, large, virile de l'éducation a été jusqu'ici absente ; c'est que les idées générales et le consentement du grand nombre ont manqué. En cette matière, c'est aux parents que les premiers devoirs incombent, avant l'école, avant l'âge de raison, j'allais dire dès le berceau. Et l'État, si pour lui la famille n'est pas une découverte encombrante, doit se mettre en mouvement. Ce n'est pas un travail d'amateur ou de dilettante qu'on lui demande, quelque étude superficielle poursuivie dans le vague pour demeurer inachevée. Ce ne sont pas non plus de simples libéralités pour le compte des contribuables ; on sait assez ce que signifie chez nous la munificence de l'État. C'est dans le cadre des choses possibles, avec de l'imagination et quelque audace, la recherche rapide des moyens appropriés et la mise en œuvre de ces moyens. Si par exemple des milliers d'enfants

élevés mal ou pas du tout, n'avaient en toute saison et en toute heure élu domicile, pour ainsi dire, dans les rues de nos villes, à Beyrouth surtout, beaucoup de familles libanaises seraient à tous égards mieux portantes, et si les parents encouragés d'une part, étaient appelés à répondre davantage de leurs enfants, la famille et la nation avec elle sortiraient plus vite du désordre et de l'anarchie. Ce ne sont là d'ailleurs que des aspects limités du vaste problème dont la solution est pour nous vitale.

Constatons en terminant que les questions relatives à la famille qui se présentent au Liban de la façon que nous venons de voir se posent dans les pays voisins ou éloignés, de manière plus ou moins pareille ou différente, avec plus ou moins d'acuité. Chaque contrée, chaque climat, parfois chaque degré de latitude a ses particularités. Dans un même pays, telle province se dépeuple pendant que la population de telle autre, toute proche, s'accroît. Partout cependant les principes, les mœurs et les moyens d'existence jouent un rôle décisif. Mais ce sont en définitive la façon de penser et la façon de vivre qui commandent le gouvernement des nations.

Des vicissitudes de la famille, considérée comme telle, depuis l'origine des civilisations, depuis le paradis perdu si l'on veut, on peut retenir comme cause profonde l'obéissance ou la désobéissance à la loi divine, expresse ou tacite. On peut dire que, dans une large mesure et réserve faite d'épreuves et de catastrophes exceptionnelles, chaque nation se donne finalement le type de famille qu'elle mérite. Ce type familial, en participant lui-même de la cause et de l'effet, évolue avec l'évolution morale, intellectuelle et matérielle de la nation. Plus la vie se fait artificielle, plus la nature et la vérité sont mises en échec.

Pour ne considérer que les deux derniers siècles et sous l'angle occidental, il faut en ce qui concerne la famille mettre au compte des philosophies, avec leur répercussion sur l'Europe et sur l'univers, plus d'un accident et plus d'une aventure. Le XVIII^e siècle français réagissant contre certains excès en a provoqué d'autres plus graves. Voltaire, Rousseau, les Encyclopédistes, les hommes de la Révolution eurent pour la plupart, (je ne sais si on l'a suffisamment observé), une existence familiale anormale et généralement orageuse. Le jacobinisme français prolongé dans une certaine mesure par le radicalisme contemporain porte leur marque. Ce milieu, cette période s'insurgeant contre les privilèges familiaux, souvent légitimes, mais devenus excessifs, ont mis brutalement l'individu avant la famille et au-dessus d'elle.

Il est permis de se demander aujourd'hui combien les choses auraient changé si, à travers le déchaînement des passions, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen avait vu dans la famille, la base de toute société. Mais la famille n'y est nommée nulle part. « Les hommes naissent et demeurent libres », dit la Déclaration. Libres de quoi faire ? « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Mais ce qui nuit à soi-même ou encore, et cela est plus grave, à la collectivité, à la nation ?

Chez nous et chez les autres laissera-t-on se développer et s'aggraver les idées et les mœurs qui conduisent, par l'ébranlement de la famille, à la limitation et finalement à la suppression volontaire ou involontaire des naissances, c'est-à-dire à l'esclavage et à la mort ? Tout est là. Et cela montre clairement quelle place centrale la famille occupe, dans le temps et dans l'espace, devant l'Église et devant l'État. A chacun d'eux de prendre ses responsabilités.

En souhaitant que la famille libanaise trouve des directives heureuses durant cette semaine qui lui est consacrée et qu'elle en fasse son profit, nous l'associerons dans notre pensée, en évoquant des liens et des souvenirs qui nous sont chers, à la famille française qui, au cours de sa longue Histoire, fut si souvent exemplaire, qui l'est aujourd'hui dans le malheur, et qui le sera sans doute, sous le soleil de la victoire, quand la Providence lui montrera ses nouvelles voies. Entre la famille de là-bas et la famille de chez nous il y a, nous ne l'oublions pas, des ressemblances et des affinités qui ont pour origine, dans le climat méditerranéen, une communauté de traditions et d'amours.